IBONNEMENT.

saumur : .... 35 fr.

on s'abonne : A SAUMUR, As bureau du Journal an envoyant un mandat

sur la puste,

S SEE

ABBEI STIBLI SE EI

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# GEOSAUMUROES

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. , . 20 C.

RESERVES SORT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payéez, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS

L'abannement continue jusqu'à récoption d'un avis conmirs. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 6 Août 1884.

## BULLETIN

h République s'est montrée lundi, à grailles, dans toute sa laideur, dans toute so ignominie.

la première séance du Congrès n'a été dun suite ininterrompue de cris, de trémements, de hurlements dont le compte dune peut donner qu'une idée vague et

noment, M. Le Royer, affolé, a dû se gwir et suspendre la séance. Il est vrai la reprise le tumulte a recommencé de

Après quatre heures de tapage, de rapli i l'ordre, de votes et de scrutins, il a décidé... que le réglement de l'Assemle nationale de 1871 serait adopté pour présent Congrès, et que la commission, angée d'examiner le projet de revision, se-mommée à la prochaine séance au scruade liste à la tribune.

Opportunistes et intransigeants, ministéil jour: des deux côtés, même grossiè-Mane violence, même mépris du droit, me oubli des convenances les plus élé-

Les journaux de toutes les opinions s'efment de caractériser la séance de l'Assemationale qui a eu lieu lundi à Veralla: « Chahut, engueulement, réunion ablique, descente de la Courtille, scène de dire », disent-ils à l'envi. Il n'y a pas une es expressions, quelque hyperboliques deles puissent paraître, qui ne soient aumons de la réalité. Rien ne peut donner me idée de ce qui s'est passé dans le Con-

le compte rendu officiel ne peut, sous ce raport, que tromper le lecteur, les sténo-traphes n'ayant pas osé ou n'ayant pas pu reproduire les apostrophes pittoresques, ordurières, obscènes même, que les représentants les plus autorisés du parti républicain ont échangées, pendant plusieurs heures, dans le palais de Louis XIV.

Peu s'en est fallu, à un moment donné, que M. Andrieux et M. Jules Ferry ne se prissent à la gorge et n'échangeassent des coups de poing à la tribune même.

La République est bien décidément tombée dans la boue.

L'Assemblée de Versailles donne à la France le speciacle scandaleux auquel il fallait s'attendre, celui de deux factions également incapables, également avides, également impuissantes, qui se disputent le pouvoir, pour les avantages qu'il procure et qui se le disputent avec les procédés et le vocabulaire de gens qui ont perdu jusqu'aux premières notions du respect d'eux-mêmes.

M. Jules Ferry et M. Andrieux, prêts à s'empoigner à la tribune et à échanger des coups de poing, résument parfaitement la situation.

On croirait voir des chiens qui se disputent un os. Il n'y a qu'à les laisser faire.

Le temps approche, nous l'espérons bien, où l'un des deux partis dévorera l'autre et s'étranglera en l'avalant.

Hier mardi, la seconde séance de l'Assemblée nationale a été conforme à la pre-

Même parti pris d'un côté d'opprimer la minorité, de la réduire au silence.

Même violence d'autre part, même oubli de toute dignité.

M. Jules Ferry, fort ému des scènes de la veille et tremblant de voir un Andrieux quelconque escalader de nouveau la tribune et lui administrer une correction manuelle coram populo, a soumis hier matin la question au conseil des ministres.

« Les ministres, dit une feuille officieuse, Paris, ont délibéré ensuite sur l'attitude qu'il conviendrait de prendre au cas où les scènes de désordre d'hier se renouvelleraient au sein de l'Assemblée nationale.

» Celle attitude du cabinet sera des plus énergiques, et l'extrême gauche et la droite feront bien de réfléchir avant de recommencer à troubler la discussion. »

Cela veut-il dire que la majorité a reçu le mot d'ordre et que, si la minorité s'agite, on lui répondra par des coups, à défaut d'ar-

On assure que le président du conseil était résolu à en appeler à la force armée et à opposer, au sein même de l'Assemblée, des baionnelles à ses adversaires.

Jusqu'à ce moment, du moins, le cas de déployer l'énergie ministérielle ne s'est pas encore présenté, bien qu'on ait cru, un instant, que ministériels et radicaux allaient se prendre aux cheveux.

Voilà comment les républicains entendent le régime parlementaire.

Les Assemblées nationales menacent, avec eux, de se transformer en arènes de pugilat.

Quel sera le résultat de ces scènes de violences?

L'extrême gauche, qui se vantait d'obliger la majorité à une discussion complète sur les droits du suffrage universel, comprend son impuissance en face de la majorité compacte dont le ministère dispose et paraît résolue à se retirer du Congrès ou à

Il cût été plus digne de commencer parilà. Mais, en leur qualité de républicains, les radicaux ignorent ce que c'est que la di-gnité. En fait, ils ne songent à sortir du Congrès que parce que, moralement, M. Ju-les Ferry les en met à la porte.

Encore une fois, voilà ce qu'est devenue la vie parlementaire sous la République.

C'est ainsi que les républicains déshonorent la France.

## LE CONGRÈS

Seance du 5 août.

La séance commence par une discussion

M. Madier de Montjau monte à la tri-

Le président lui refuse la parole.

M. Perin proteste. Il est rappelé à l'ordre. M. Perin demande la parole pour un rappel au règlement : c'est le gouvernement qui mène, dit-il, cette compagne indigne qui consiste à étouffer la discussion. « Je suis fier, ajoute-t-il, d'avoir été rappelé à l'or-

M. Madier de Montjau remonte à la tribune.

Le président veut consulter l'Assemblée.

Tapage indescriptible. Enfin le procès verbal est adopté.

M. Madier de Montjau parle. Il dit qu'en a exclu de la liste des commissaires les membres de la minorité républicaine.

Nous avons vu hier le président du conseil s'emparer de la tribune contre les termes du règlement! Vous nommerez une commission, et demein nous vous verrons arriver avec un rapport.

— Il est fait, crie-t-on à l'extrême gauche.

Le scrutin pour la nomination de la commission est ouvert.

M. Poulet déclare qu'il avait déposé hier une proposition tendant à faire élire une Constituante. Cette proposition ne sera pas même discutée; je proteste contre ces pro-

M. le président répond que cette proposition lui semblait contraire au contrat passé entre le Sénat et la Chambre. (Bruit.)

Une proposition de M. de Baudry-d'Assen consiste à supprimer le Domine salvam fac Rempublicam, puisqu'on veut supprimer les prières publiques.

M. le président déclare qu'il soumettra toutes les propositions à l'Assemblée nationale, après la nomination de la commis-

Pendant le scrutin, M. Humbert succède à M. Le Royer au fauteuil de la présidence.

LA COMMISSION.

M. le président fait connaître le résultat du dépouillement du scrutin.

Nombre de votants, 466; bulletins blancs

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME

# IOUS LA COMMUNE

PAR CH. SAINT-MARTIN.

CHAPITRE VI

OU THOMAS SE BÉVÈLE.

Thérèse avait hésité à raconter en détail à son incidents de sa conversation avec le lieu-Elle redoutait de lui créer de nouvelles méndes. Toulefois le devoir l'avait emporté sur Enance, et elle n'avait rien caché. Mais play ne pouvait se rendre compte du senti-Avi avait fait agir Andermahr : malgré lui il thait quelque cause d'atténuation dans cette odieuse, et il se refusail à croire qu'il Près de lui, un conomi acharné. Jamais il envié personne, pourquoi envierait-on ses dent il jouissait si peu et qu'il prodiguait Marres? Sa fille était flancée, presque mariée, quel but le lieutenant tenterait-il d'inutiles Quand Andermahr connastrait la situation, Asserait ses ridicules démarches.

F M. d'Elplay était tenté de faire un reproche à sa fille de n'avoir pas expliqué au lieutenant pourquoi il n'avait aucun espoir de réussite. En tous cas, il se promettait, sans l'avouer à Thérèse, d'être prévenant et poli vis-à-vis du fédéré, et de réparer autant que possible, le mal qu'avait produit cette désastreuse entrevue. Il pria sa fille de ne pas retourner seule au jardin, et se rassura peu à peu par ces raisonnements incomplets et indulgents qui sont le propre des caractères faibles.

La journée du 4 avril se passa sans incidents nouveaux; on apprit, non par les journaux de la Commune qui n'enregistraient que des victoires, mais par la rumeur publique, la défaite complète des troupes insurgées. Mais on sut aussi que le Comité central publiait des proclamations dans lesquelles il appelait aux armes tous les hommes de dix-sept à quarante uns, mariés ou non, et s'engageait à défendre jusqu'à la mort le gouvernement qu'il avait créé. On ne savait où s'arrêteraient ces ambitieux inconnus, qui renouvelaient les plus mauvais jours de notre histoire. Cependant, comme Andermahr était absent, M. d'Elplay en tirait bon présage, et quand le soir arriva, la première émotion produite par les événements de la veille étant calmée, l'espoir de la délivrance revint dans tous les cœurs. Tobie n'avait pas soufflé mot de son aventure, tant il craignait, avec raison, les reproches et les châtiments qu'il méritait; mais il avait dérobé la photographie de Bernard et l'avait remise au lieutepant.

Le lendemain matin, en s'éveillant, M. Joseph d'Elplay aperçut sous sa porte plusieurs jeurnaux dépliés, qu'on avait glissés pendant la nuit. Surpris, il releva ces journaux et pâlit quand il aperçut un passage reproduit sur chaque feuille, et marqué au crayon rouge par une main inconnue.

Au même instant. Thérèse et Louise entrèrent ensemble, tenant chacune un journal qu'elles avaient également trouvé dans leur chambre. Le doute n'était pas possible : c'était dans un dessein conçu d'avance qu'un étranger avait distribué tous ces journaux. Mais le but de cet inconnu était elairement dessiné par la nature du passage marqué au crayon. Il était ainsi concu :

« La Commune de Paris:

» Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sent même pas souillés les envahisseurs du sol français;

» Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir supérieur de défendre l'honneur et la vie des 2,000,000 d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées, qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures aécessitées par la situation :

## » Décrète :

» Article 1er. - Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles, sera immédiatement décrétée d'accusation et in-

» Art. 2. — Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître les crimes qui lui seront déférés.

» Art. 3. - Le jury statuera dans les quarantehuit houres.

» Art. 4. - Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris, sera sur le champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'art. 4, et qui seront désignés par le sort. »

Cette lecture jeta toute la famille d'Elplay dans la stupéfaction.

A quel degré d'audace ces hommes étaient-ils donc arrivés pour placer au-dessus de la vie et de la liberté des citoyens, un pouvoir arbitraire, et atteindre d'un seul coup aux violences des Saint-Just et des Marat? Ce jury d'accusation rappelait le Comité de salut public de 93, et ce nom d'otages était, dans la bouche des fédérés, synonyme de suspects. Or, on n'a pas oublié et on n'oubliers jamais le sort que la Convention réservait aux suspects. Désormais la mort planait sur toutes les ou nuls, 32; suffrages exprimés, 434; ma-

jorité absolue, 376.

Ont été élus et proclamés membres de la commission: MM. Journault, Ribière, Barbey, Gaston Bazille, Bozérian, Dreyfus, Pierre Legrand, Bastid, Berlet, Buyat, Saint-Romme, Scheurer-Kestner, Dauphin, Dusolier, Duval, Faye, Garisson, Léon Renault, Marrot, Scherer, Antonin Dubost, Hémon, Roquet, Corentin Guyho, Bisseuil, Ranc, Develle (Eure), Testelin, Gerville Réache, Léon Say.

La troisième séance du Congrès a lieu aujourd'hui mercredi, à deux heures.

La conférence de Londres s'est terminée sans avoir rien fait; elle s'était réunie pour donner la sanction européenne à l'accord anglo-français, et elle se sépare sur le désaccord anglo-français. Le point principal de conflit, au moins conflit apparent, était celui-ci: L'Angleterre voulait, au moyen d'une réduction de la Dette égyptienne, faire payer aux créanciers de l'Egypte les frais de la réorganisation du pays; la France s'y est opposée; elle a déployé dans les derniers jours une énergie que le début ne faisait pas

« Les vues de l'Angleterre, disait samedi M. Gladstone à la Chambre des Communes, étaient soutenues par l'Italie et la Turquie.» - Nous reconnaissons bien là nos bons alliés italiens. - « Mais la France et l'Angleterre ne pouvant parvenir à s'entendre, la Russie, l'Allemagne et l'Autriche ont refusé

d'exprimer leur opinion. »

Les trois grandes puissances continentales sont amies; elles laissent la France supporter seule la responsabilité de l'échec et le mécontentement de l'Angleterre. L'Italie se range du côté de l'Angleterre.

Par ailleurs, nous ne saurions nous effliger de cette sin piteuse de la Conférence; l'accord anglo-français, imaginé d'abord par M. Ferry, était désastreux; nous avons maintenant les mains libres en Egypte et nous pouvons réconquérir au moins en partie l'influence perdue.

Le roi d'Annam, Kien-Phuoc, vient de mourir; il n'avait que dix-sept ans. Nous ne portons pas bonheur à nos protégés. Son prédécesseur était mort empoisonné pour avoir signé un traité avec M. Harmand. Kien-Phuoc, qui avait signé un traité avec M. Patenôtre, est moissonné à la fleur des ans. On nous dit qu'il a succombé « à une longue maladie. » C'est la première fois que nous entendons parler de cette maladie.

On nous dit aussi que son jeune frère a été proclamé roi et que la population est très-calme. Mais on ajoute que le câble télégraphique de Hanoï a été coupé. Voilà une interruption bien inopportune, ou bien op-

portuniste.

Le délai fixé à la Chine expirait le 4er août, va-t-on le prolonger encore?

Chronique générale.

LES BLANCS D'ESPAGNE.

Le Journal de Paris et le Matin, républicain, publient aujourd'hui une longue lettre de M. Joseph du Bourg, adressée à M. le comte Maurice d'Andigné. On sait que M. du Bourg est ailé consulter M. le duc de Madrid à propos de la candidature au trône de France d'un prince de la maison d'An-

Don Carlos n'a fait, pour ainsi dire, que répéter à M. du Bourg ce qu'il avait dit à M. Emile Blavet, du Figaro: Ni lui ni son fils don Jaime ne veulent entendre parler de leurs droits au trône de France. Ils appar-

tiennent à l'Espagne. Le prince, insistant sur ses attaches exclusives avec l'Espagne, a répondu, pressé de questions par l'ami de M. Maurice d'An-

digné:

« Ce que j'affirme, c'est qu'aucun de nous, précisément à cause de son vrai dévouement pour la France, ne consentira à créer des difficultés inutiles. »

M. Joseph du Bourg a fait au duc de Madrid un éloge bien senti de la tentative de désunion du parti légitimiste, appuyée par l'Univers et connue sous le nom de « Déclaration Kernaeret »; mais don Carlos, tout en approuvant cette pièce, a décliné l'honneur d'y avoir participé. Cette « Déclaration », si solennellement annoncée comme émanant de personnages éminents, reste un document bâtard que personne— en dehors de l'Univers et de M. Chauveau de Kernaeret - n'ose reconnaître.

En somme, les blancs d'Espagne, ayant échoué près des princes espagnols, perdent au moins la moitié de leur nom. On se demande après cela ce qui peut leur rester.

(La Defense.)

L'expression « Blancs d'Espagne » est réclamée par l'Union du Languedoc, qui affirme qu'elle en est l'auteur. Dont acte.

« Cuique suum. C'est dans les bureaux de l'Union du Languedoc qu'il est né, il y a bientôt dix mois. « Ce sera, disait-on, un parti de Grands d'Espagne. » Notre excellent collaborateur Eugène Reynis répliqua : - « Dites de Blancs d'Espagne. » Le mot fut imprimé pour la première fois dans l'Union du Languedoc du 2 janvier 1884, dans un article en réponse au Journal de Paris qui réplique par Blancs d'Eu. Ce qui faisait dire à un troisième compère aussi malin que les deax autres: « Tout cela pourrait bien finir par une Créme à la Chantilly. »

Après la publication du Livre jaune, il n'est plus possible de cacher la légèreté impardonnable du général Millot. Les journaux républicains, qui jusqu'à présent avaient défendu le commandant de l'expédition du Tonkin contre toutes les attaques dont il était l'objet à juste tilre, commencent à l'abandonner.

têtes, et nul n'était à l'abri de la dénonciation; la terreur allait régner de nouveau.

M. d'Elpley, voulant éclaireir le doute qui lui restait encore sur l'authenticité d'un pareil décret, descendit l'escalier et pénétra dans la cour; quelques fédérés qui causaient devant le corps de garde le regardèrent d'un air moqueur qui ne contribua pas peu à augmenter ses craintes. Apercevant quelques habitants d'Arcueil qui traversaient la rue, il se dirigea vers eux, mais le factionnaire placé devant la grille se dressa devant lui et dit d'un ton calme:

- On ne passe pas!

Surpris et effrayé, M. d'Elplay rentra sans mot dire.

Au même instant, Thérèse et Louise, escortées de Tobic, s'étant présentées à la porte du jerdin pour sortir dans la campagne et porter sans doute quelques secours aux pauvres paysans qui habitent les chaumières éparpillées çà et là sur la colline, aperçurent un fédéré qui s'avança vers elles et leur donna ordre de rentrer.

Plus de doute, ils étaient prisonniers chez eux, et à la merci des fédérés. Quand M. d'Elplay demanda à Thérèse ce qu'elle pensait de ces événe-

- C'est la vengeance d'Andermahr, réponditelle.

On commençait à s'étonner de la lengue absence

des fédérés, lorsqu'on les vit apparaître à l'entrée du bourg. Le lieutenant les précédait, monté sur un nouveau cheval; quelques-uns d'entre eux portaient sur leurs épaules certains objets mystérieusemeat enveloppés. Le traversèrent la ville et occupèrent aussitôt leur logement. L'escorte particulière d'Andermahr le suivit du corps-de-garde que nous connaissons. Quelques instants après, M. d'Elplay vit venir un fédéré qui lui dit :

- Citoyen, le lieutenant vous attend au salon !

Quelle était cette nouvelle entrevue que demandait Andermahr? Était-ce un ordre d'arrestation? Était-ce l'explication du mystère qui les avait tous intrigués le matin? M. d'Elplay n'allait-il pas être saisi, conduit à Paris et séparé de ses enfants? On pouvait tout craindre de tels hommes. M. d'Elplay envisagea d'un coup d'œil le danger qu'il courait; mais son courage fut cette fois à la hauteur de l'épreuve : il rassura Thérèse et Louise, dissimula devant elles son émotion, et descendit au salon. Là, il trouva en effet Andermahr qui l'attendait, dans une attitude hautaine et railleuse, assis sur un des riches fauteuils qui décoraient l'appartement.

- Approchez, citoyen d'Elplay! quant à toi, dit-il en se tournant vers le soldat, tu peux le retirer.

. (A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

La République française elle-même avoue que a rarement on vit pareille impéritie. » Il n'est pas inutile de rappeler que la nomination de général Millot avait été exclusivement une affaire de parti. C'est un choix dant la lourde responsabilité retombe entièrement sur le gouvernement républicain.

Mme la duchesse de Chartres vient de faire parvenir à la mairie d'Arles une nouvelle offrande de 5,000 fr. pour les familles victi-

mes du choléra.

Le nouveau conseil municipal de Montpellier vient d'adopter un vœu longuement et fortement motivé, par lequel il réclame la réinstallation des Frères de la doctrine chrétienne dans les écoles communales. On verra quel accueil fera l'autorité supérieure à cette libre manifestation des élus du suffrage universel, qu'avec la meilleure volonté du monde on ne peut pas taxer de réactionnaires.

Le conseil municipal de Saint-Chamond était saisi aussi, à sa dernière réunion, de la question du rétablissement des Frères dans les écoles. Le Mémorial annonce qu'après une très-vive discussion, le conseil a voté le rétablissement par 48 voix contre & et 4 bulletin blanc.

Il est permis de croire que l'exploitation des œuvres ordurières que l'on décore du nom de productions anticléricales, n'est pas absolument ce que l'on peut appeler une bonne affaire. Nous relevons, en effet, dans la liste des faillites du 30 juillet, à Paris, cette mention:

· Dame Jogand (Marie-Jeanne Besson). séparée de biens, libraire, rue des Ecoles, 26 et 35. — M. Chevalier, j.-c., et M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, s. pr. »

Dame Jogand susnommée est mariée avec M. Léo Taxil, lequel ayant acquis une célébrité relative dans le monde des « mangeurs de prêtres, » avait fait faillite lui-même et vendait cette marchandise sous le nom de la

## QUELQUES INTERRUPTIONS

Entendu lundi au milieu du vacarme de l'Assemblée dite nationale :

M. de Douville-Mailleseu s'adressant à la majorité:

« Est-ce qu'en vous a payé à boire, à manger, et des femmes avec, tas de crapules?

Du même :

« Vous êtes donc des voleurs! » Un député à M. Jules Ferry:

a Tu peux te la f.... au ..., ta revision l > Un autre aux députés ministériels :

« B..... de c..... »

Et il y a eu cinq cents interruptions dans ce goûl-là!

Sous la République, c'est là ce qu'on appelle: le langage parlementaire.

## LE LOT DE 500,000 FRANCS.

On sait que de nombreuses protestations se produisent chaque jour contre l'administration de la loterie pour le musée des Arts décoratifs. Nous pouvons ajouter même que des plaintes ont été adressées au parquet par des porteurs de billets qui soutiennent avec raison:

Que tous les lots appartiennent à ceux qui ont acheté des billets et non à ceux qui en ent sans les avoir achelés :

Que les bureaux de la loterie, si singulièrement administrés par le sieur Avenel, n'ont pas le droit de disposer du lot de 500,000

Qu'ensin un nouveau tirage doit avoir lieu et être poursuivi jusqu'à la sortie d'un des numéros qui ont été vendus;

Que le jour de ce tirage, enfin, il faut que les billets non vendus soient déposés au parquet sfin qu'il n'y ait pas de fraude, étant donné que le public est payé pour n'avoir qu'une confiance très-limitée dans les agissements de la direction de la Loterie. JEANNE D'ARC ET M. NACE.

Un journal républicain et même radical la France, a le courage ou plutôt le ton sens, de répliquer à l'étonnante lettre de M. Jean Macé touchant l'opposition achainée et systématique de ce sénateur conn. dérable et franc-maçon plus considérable encore, à la fête nationale de Jeanne

« Quoi ! M. Jean Macé de veut pas en. tendre parler de Jeanne d'Arc parce que la comte de Chambord a dit un jour : « Jana laisserai pas erracher de mes mains le dre. peau de Jeanne d'Arc! » Mais, si c'était un autre que le fondateur de la Ligue de l'en. seignement qui avait écrit cela, nous trouverions l'idée simplement monstrueuse et anti-française au premier chet.

» Vous ne voulez pas de leaune d'Are parce que l'héroïne de Domremy a mene ses soldats au combat en portant une bannière blanche! Mais, à ce compte, il ny plus qu'à rayer d'un trait de nos annales depuis Pepin le Bref jusqu'à la grande Revolution, tout ce qui fait notre bistoite glorieuse, sous le prétexte incompréhens. ble que le drapeau blanc, qui était alors le drapeau de la France, a vaincu à Bourines, à Marignan et à Fontenoy, et que des en arborant la cocarde blanche que Fragçois de Guise a vaincu Charles-Quint à Metr et que Louis XIV a réuni Strasbourg à la France !

» Nous trouvous fort étrange qu'il ait pu germer dans un cerreau républicain celle inexplicable fantaisie de faire à Jeanne d'Arc un crime irrémissible de n'avoir pas conna le drapeau tricolore. Nous trouvons plus étrange encore que M. Jean Maca et sas amis de la République française aient en un instant l'idée, après la légendaire tenlatire du Père Loriquet, de changer l'histoire de France. »

Sauf l'allusion à la soi-disant légende du Père Loriquet, laquelle est une pure invention (comme on l'a démontré il y a longtemps), toutes ces réflexions sont excel-

Elles sont malheureusement trop rares dans les journaux républicains.

## LES ÉCHANGES D'IMMEUBLES RURAUX.

Le Sénat vient d'adopter, sans tapage et presque sans débat, une proposition qui a sur d'autres mesures plus bruyantes un liiple avantage, celui de respecter les principes de l'économie politique, celui de dégrever les agriculteurs de toute classe sans grever personne, celui de n'imposer au Trésor qu'un léger sacrifice.

Si modeste que soit ce résultat, il sera accueilli avec faveur dans les campagnes. Son objet est de faciliter les échanges d'immeubles ruraux, en diminuant les droits qui frap-

pent ces échanges.

La loi de 4824 a été abrogée parce qu'ella donnait lieu à des fraudes. Celle de 1870 est encore en vigueur; mais on la juga insuffisante. Elle réduit à 20 centimes par 400 francs le droit de 2 0/0, porté depuis 1875 à 3 1/2 0/0, auquel sont soumis les échanges ordinaires d'immeubles; mais ells soumet cette faveur à de nombreuses condi-

4º Il faut que l'un des immeubles échangés soit contigu aux propriétés de celui qui

2º Il faut que l'échangiste possède ledit immeuble depuis plus de deux ans, ou qu'il l'ait eu par héritage;

3º Il faut que la parcelle contigué ne dépasse pas 50 ares;

4° Il faut que les immeubles à échange soient situés dans le même canton ou dans deux cantons limitrophes...

Une faveur aussi hérissée de restrictions ne pouvait pas profiter à beaucoup de geni Aussi l'effet de la loi de 1870 a-t-il été médiocre. Sur 40,723 échanges d'immeubles accomplis en 1881, il n'en est que 4.638 qui aient payé le droit réduit. La Chambre des députés a voulu remédier au mai, el comme les scrupules budgétaires ne l'arrêtent que fort pau, elle a adopté le remède le plus radical du monde. Elle a purement el simplement balayé toutes les restrictions. Elle a étendu le bénéfice du droit de 20 centimes par 400 fr. à tous les échanges d'immeubles ruraux, sans exception, en exigeant seulement que la description cadastrale des

Marit faire subir au Tra ois. Célait faire subir au Trésor une importante, et cela pour favoriser des proper qui peuvent fort bien n'avoir nulpour objet l'intérêt de l'agriculture.

solution de l'agriculture.

solution de l'agriculture.

solution de l'agriculture.

solution de l'agriculture.

de l'agricult over terme entre le régime trop res-de la loi de 1870 et l'excessive géné-

de la Chambre. a contiguité ne sera pas nécessaire si dens la commune ou dans nommunes limitrophes; elle le sera si Tile est la transaction qui a prévalu, la trouvons très-raisonnable.

## BULLETIN FINANCIER.

D.

16

641

ila

Are

BBB

plus

524

1 00

itive

e du

Yen-

UX.

ge et

a tri-

inci-

égre-

s gre-

résor

. Son

meu-

i frap-

1870

is les

is elle

ondi-

chan-

ui qui

a ledil

gu'il

10 dé-

anger

dans

clions

gens. é më.

eubles

4,638

ambre

al, el,

l'arre-

ède le

ent el

O ces-

d'im:

igeaul

le des

Paris, 5 août.

Paris, 5 août.

Paris, 5 août. aucune influence sur le marché, pas plus aucune innuoneo sur le marche, pas plus dié que de l'autre. On monte plus que jamais bien sur les rentes que sur l'ensemble des va-

Ernte Unifiée a les honneurs de la journée, de la Couférence et l'intérêt maintenu reduction, provoquent une hausse d'environ sur l'obligation.

sur l'obligation. 100 gagne 50 centimes à 78.50. L'amortis-en avance de 0.45 centimes sur la clôture 179.70. Le 4 1/2, plus débattu, reste re-

Basque de France se tient ferme à 5,040. Le Les demandes deviennent chaque jour plus demandes deviennent chaque jour plus la 1879 et 1880 se négocient entre 445 et 450. sur acheteurs actuels. Il est beaucoup plus ringant de se porter sur une valeur rembourarea prime que d'acheter au-dessus du prix remboursement (comme par exemple les villes Pans), alors qu'il s'agit de valeurs possédant un

La Banque de Paris est en reprise à 795 fr., ainsi la Banque d'Escompte à 520 fr. L'Italien monte 0.25 centimes à 95.25.

Au capitalistes à la recherche d'un placement estement sûr, nous recommandons les obliga-m 40/0 Quest-Algérien qui joignent à une soli-mations épreuve (garantie de l'Etat) un revenu mont rémunérateur. Comparez-les par exemple mobigations de la Ville de Paris 1855-60, dont modigations de la vine de Paris 1833-80, dont me pouvez acheter une dizaine pour la somme de 120 fr. ce qui produit un intérêt de 150 fr. ce la même somme vous avez 120 obligations 100 Ocest-Algérien donnant un revenu de 240 fr. Le suez se débat péniblement dans les environs 1837 80. On remarque aux cetites depais quel-

\$1,877.50. Ou remarque sur ce titre depuis quel-temps un peu de faiblesse, il semblerait qu'un manque de direction se fasse sentir sur cette uler, ou que les efforts soient mal dirigés. Com-mous le disions plus haut, les valeurs interna-males sont plus soutenues et leur marché plus

Egyple reste à 308.75. La Banque Ottomane à 9.37. Le Ture à 8.07.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST. Large on tomorrous

La Mairie nous communique la note suilale au sujet du cas de choléra dont nous mas déjà parlé dans notre numéro de

Un habitant de Saint-Lambert ayant renlé vendredi matin des signes de choa nostras: diarrhée, vomissements, tra froides, crampes douloureuses, est Jurd'hui en voie de guérison.

damor doivent donc se calmer.

Toulefois, en présence des chaleurs peranles, les précautions individuelles sont ours utiles : les moindres diarrhées doide l'aitées de suite au moyen du biset du laudanum; la sobriété devient

A propos du malade de Saint-Lambert, bruits ont circulé en ville; voici les dans leur simplicité :

Yendredi matin, le docteur Renou ayant adu dire qu'un homme était mort du ta, en informa le secrétaire de la Maide Saumur en l'engageant à faire prenpar l'Administration, les mesures de

lection usitées en pareil cas. Sur la foi de ce senseignement, l'Admi-Italion fit prévenir le maire de Saintabert qu'il pouvait et devait faire procérapidement à l'inhumation du choléasetà la désinfection de son apparteel el de ses vêtements.

» Heureusement le malade n'était point mort et les recommandations de l'Administration - justifiées du reste par le renseignement qui avait été fourni et par le souci d'empêcher la propagation du mal - restèrent inutiles. »

#### LE BACCALAURÉAT ÉS-LETTRES.

Nous lisons dans le Journal de Maine et-Loire:

« On remarque, chaque année, que la plupart des jeunes gens qui échouent aux épreuves du baccalauréat ès-lettres (2° partie doivent leur échec à la partie scientifique. Je crois que la faute en est au programme. Le baccalauréat est scindé en deux parties: rien de mieux. Depuis longtemps cette réforme était réclamée par tous les professeurs de l'Université; mais la scission est-elle bien faite? La première partie (fin de rhétorique) est exclusivement historique et littéraire; de sciences, pas un mot. Dès la classe de 3°, les élèves se disent : on ne demandera pas de mathématiques pour la première partie, je m'en occuperai en philosophie, et ils le font comme ils le disent, Arrivés à la dernière année de leurs études. ils voient devant eux, ou plutôt derrière eux, car ils ont passé auprès sans s'en apercevoir, un programme scientifique qui leur paraît, et qui doit leur paraître d'une longueur démesurée.

» Ils écoulent, mais d'une oreille distraite, les leçons du protesseur de philosophie: ils ont trop de math (c'est leur patois) à apprendre, car ils ont la prétention, les malheureux, d'apprendre par cœur les ma-

thématiques ! » Arrive le moment de l'examen. La plupart font, tant bien que mal, leur dissertation. La majorité obtient la note 2 (pass.), quelques-uns la note 3 (as. b.), les privilégiés de l'intelligence, la note 4 (b.); quant à la note 5 (t.-b.), c'est presque un mythe; mais, pour la partie scientisique, presque tous s'arrêtent à 4 ou à 0, heureux encore quand le 0 n'est pas pointé. Or, 4 et 5 peuvent seuls racheter 4 et 0. Et voilà comment des jeunes gens très-distingués dans les lettres et en philosophie, échouent à la deu-

xième partie du baccalauréat. Dù est donc le remède? Dans la réforme du programme. Exigez, à la fin de la rhétorique, une sanction quelconque de l'enseignement scientifique donné dans les classes précédentes, les élèves le prendront au sérieux; mais, jusque-là, ils le regarderont

comme non avenu. » Je soumets ces idées au conseil supérieur de l'instruction publique.

F. ROBERT,

« Ancien professeur au Lycée d'Angers. »

## L'ELECTION DU LOUROUX.

Le résultat de l'élection de M. le comte Henri de Castries a été proclamé dimanche soir, au Louroux, au milieu des témoignages les plus sincères et les plus touchants des sympathies populaires. De telles mani-festations honorent grandement l'élu qui en est l'objet.

Sitôt après la proclamation du vote, les électeurs se réunirent en grand nombre dans une salle voisine et M. de Castries leur adressa la parole à peu près en ces termes:

## a Messieurs.

» Vous comprenez tous quelle est mon émotion en ce moment et mon impuissance à vous exprimer les sentiments qui m'agitent, quand je pense que vous m'avez appelé à l'honneur de succéder, comme conseiller général, au regretté M. Joseph de Mieulle, le bienfaiteur de cette commune.

» Tous ensemble, Messieurs, nous venons de travailler au succès d'une même cause, et je vous l'affirme sur mon honneur, un seul mobile m'a guidé quand je me suis présenté devant vous: - l'intérêt de ce cher

» Vous avez eu confiance en moi, dans mon dévouement. Soyez-en certains, je farai tout pour justifier votre confiance et m'en rendre digne.

» Permettez-moi d'espérer que vous voudrez bien, pour l'accomplissement de ma tâche, me donner vos conseils et le concours de votre expérience. Vous m'avez déjà loyalement aidé et soutenu; continuez-moi votre bienveillance.

» Je tiens, dès aujourd'hui, à remercier, devant vous tous, M. Huault-Dupuy, M. Jallot, mon frère d'armes, M. Gourdon, M. Mario, M. de Bruc, M. Cottin, M. Denou

que je regrette de ne pas voir ici, vous tous enfin, Messieurs.

» Un dernier mot, je bois à vous tous et à la prospérité du canton. »

VERNOIL. - Le nommé Esnault Pierre, journalier à la Jametière, commune de Vernoil, travaillait à une machine à battre au village de Breil. Tout à coup le batteur lui saisit le bras et entraîna le membre jusqu'à l'épaule dans l'engrenage. Il paraît même que le bras aurait été arraché du corps par la force de la machine.

L'état de la victime est très-grave.

Il y a trois jours, le gérant de la Bavarde était assigné devant le tribunal correctionnel de Mirande (Gers), pour diffamation envers une jeune fille de cette ville.

Le gérant a été condamné à six mois de prison et 2,000 francs d'amende, le vendeur à dix jours de prison et 500 francs et un associé du vendeur à cinq jours de prison et 50 francs d'amende.

Encore un gros lot à Blois.

Jeudi, au dernier tirage de la loterie des Arts décoratifs, le pharmacien qui, pendant son absence, supplée M. Gallard, a gagné 400,000 fr.

Un jugement intéressant pour les chasseurs vient d'être rendu par le tribunal civil de Versaitles. D'après cette décision, la destruction du chien d'autroi est licite lorsqu'elle est accomplie au moment où le chien s'est introduit dans une propriété, la parcourt et y cause des dégâts; il n'y a pas alors destruction sans nécessité. Peu importe l'état défectueux de la clôture du parc ainsi parcouru.

Le propriétaire du chien tué reste responsable des dégâts causés par cet animal.

#### Etat civil de la ville de Saumur Du 1ºr au 31 août 1884.

#### NAISSANCES.

Le 1er. — Louis-André Delugré, place du Petit-Thouars.

Le 3. - Edmond-Henri Guillemet, rue de la Tonnelle.

Le 7. - Madeleine-Juliette-Albertine Dubreuil, rue de Poitiers.

Le 9. — Marie-Jeanne-Célinie-Simonne-Odette Chauveau de Quercize, rue de Poi-

Le 10. — Marie-Clémentine Daniel, rue de Lorraine.

Le 44. - Henri-Pierre Moriceau, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 14. - Auguste Hérat, rue de Poi-Le 45. — Maxime-Fernand-Ulysse Theil-

laud, rue Dacier. Le 46. - Jeanne-Joséphine Davy, rue Saint-Nicolas; — Marie-Augustine Bernier,

rue de la Visitation. Le 49. — Louis Marcadeux, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Jeanne-Eugénie Joulain, rue des Capucins.

Le 20. - Camille-Paul Pongibaud, rue Saint-Nicolas.

Le 22. - Frédéric Deruet, rue de Fenet. Le 23. - Anne-Céline Marchais, rue Beaurepaire; - Aline-Alphonsine Laigle, rue des Capucins; - Marguerite-Ernestine Ropion, rue de Poitiers.

Le 27. - Marguerite-Jeanne Terrasson, rue de la Visitation.

Le 29. - Paul-Jules Meyer, hameau de Beaulieu.

Le 34. — Emile Percevault, rue de la Visilation.

## MARIAGES.

Le 7. - Charles-Julien Courtejoie, chapeletier, a épousé Marie-Augustine Audebert, journalière, tous deux de Saumur; -Eugène Legrand, tonnelier, de Varrains, a épousé Marie-Augustine Alezon, couturière, de Saumur.

Le 8. — Alphonse-Louis Emeter, employé de commerce, d'Angers, a épousé Victorine-Célestine Coquin, sans profession, de Saumur.

Le 9. - Pierre Guitton, propriétaire (veuf), de Doué-la-Fontaine, a épousé Rose Brunet, sans profession (veuve), de Sau-

Le 45. - Henri-Pierre-Paul Thiré, employé de chemin de fer, de Jonzac (Charente), a épousé Marie-Augustine-Berthe Jouy, sans profession, de Saumur ;- Emile

Ricou, garçon de salle, a épousé Marie-Hermance-Elisa Legalloudec, typographe, tous deux de Saumur; - Charles-Auguste Pochard, commis d'administration à l'Ecole de cavalerie, a épousé Emilie-Henriette Poisson, modiste, tous deux de Saumur.

Le 16. - Théophile-Michel-Prudent Debruyne, sous-officier comptable à l'Ecole de cavalerie, a épousé Albertine-Eléonore-Alexandrine Bancelin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 17. — Jean Lasitte, cocher, a épousé Barbe Casser, cuisinière, tous deux de

Le 19. - Anthelme Gaborit, cocher, a épousé Marie-Louise Poirier, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 24. — Jean Bessonneau, cavalier de manège, de Saumur, a épousé Marie-Constance-Daphné Dumaine, sans profession, de Tours.

Le 28. - Etienne-Auguste Boulissière, tonnelier, a épousé Eugénie Bouvet, sans profession, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 4°. - Berthe Lebrun, 4 an, rue Brault. Le 2. - Jean Pasquet, tailleur de pierre, 74 ans, rue de Fenet; - Catherine Bordière, sans profession, 83 ans, veuve François Guyard, rue de la Chouetterie.

Le 4. - Germaine-Philomène Andrée, 8

mois, rue de Poitiers.

Le 5. - Gaston-Joseph-Alexandre Gasnier, 8 mois, montée du Fort; - Marie Beugnard, sans profession, 84 ans, veuve René Verry, à l'Hospice; -- Marie Meunier, 45 mois, à l'Hospice.

Le 8. - Joseph Pivron, chaudronnier, 77 ans, quai de Limoges; — Jeanne Trotoin, sans profession, 45 ans, épouse Pierre Turpin, rue Nationale.

Le 9. - Marguerite Méchin, chiffonnière, 26 ans, épouse François Mas-Saint-Michel, à l'Hospice; — Alice-Clémence Leblanc, & ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 40. - Alexandre Body, aubergiste, 41 ans, place Saint-Nicolas.

Le 44. - Emmanuel Ferrand, carrier,

49 ans, à l'Hospice. Le 12. - Frédéric Pellier, terrassier, 54 ans, à l'Hospice; - François Hiver, ter-

rassier, 65 ans, à l'Hospice. Le 45. - Auguste Gautier, sabotier, 66 ans, rue de Lorraine; - Marie Hallouin, sans profession, 69 ans, rue de la Gueuledu-Loup; - Germaine Bourdillault, 45

mois, à l'Hospice. Le 48. - Julienne Desnault, sans profession, 75 ans, veuve François Godefroy, rue de la Petite-Douve.

Le 19. - Auguste Gallé, plâtrier, 55 ans,

rue de la Visitation. Le 20. — Paul Cognard, propriétaire, 68

ans, rue du Grand-Noyer; — Urbain Le-moine, rentier, 63 ans, à l'Hospice. Le 21. - Jeanne Garnier, sans profes-

sion, 59 ans, épouse Thomas Dechézelles, rue de Rouen; - René Pasquier, sans profession, 88 ans, rue de l'Abaltoir; -Léon Avril, & mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; - Georges Pierrasson, 4 mois, rue de Poitiers.

Le 22. — Pierre Bourdais, journalier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Célestine Pelé, couturière, 44 ans, veuve Jean-Baptiste Dessault, à l'Hospice.

Le 24. - Jeanne Chevallier, sage-femme, 74 ans, veuve Louis Bruneau, à l'Hospice. Le 25. — Angélique Garnier, journa-

lière, 84 ans, rue de la Visitation. Le 26. — Louise Desnoues, journalière, 69 ans, veuve Louis Dupuis, rue de la Visi-

tation; - Frédéric Deruet, 4 jours, à l'Hospice.

Le 27. - Rose Bourreau, journalière, 57 ans, veuve Prosper Boulor, aux Huraudières; - André Morancé, sabolier, 55 ans. à l'Hospice.

Le 29. - Martine Peltier, sans profession, 72 ans, rue du Petit-Pré.

Le 31. - Louis Rangeard, aubergiste. 46 ans, rue de la Visitation; - Désirée-Victoire Collonnier, sans profession, 65 ans. veuve Pierre - Marie Gendru, rue de la Gueule-du-Loup.

## Caisse d'Épargne de Saumur. Séance du 3 août 1884.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Versements de 113 déposants (13 nouveaux),

Remboursements, 14,156 fr. 77 c.

FAILLITE BONNIN, JEAN.

Par jugement en date du 4 août 1884. le Tribunal de commerce de Saumura déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Bonnin, Joan, marchand grainetier, demeurant à Douces.

Pour extrait: (574)Le Greffier, GAUTIER.

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par lots,

## UN TERRAIN

Propre à bâtir,

D'une contenance de 4,000 mètres environ.

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à Mo LE BARON, notaire.

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

## VENDRE

A L'AMIABLE

UN GROUPE

## Maisons

Situées à Saumur, rue Nationale, 21, et rue de l'Abreuvoir, nº 9,

Dépendant de la succession de Mme VIGER.

S'adresser à Me LE BARON, notaire.

M. HOULARD donne avis qu'il a cédé à M. THIODET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Decier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Perrières,

## AUX ÉLÉGANTS

CHRUISERIE MODÈLE

## M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des REPARATIONS.

Étude de Me HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 10 AOUT 1884, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, place du Marché, il sera procédé, par le ministère de M. HA-CAULT, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M. Besnard, à la requête de ses héritiers, autorisés à agir sans attribution de qualité.

On vendra notamment:

Plusieurs lits complets, armoires, chaises, tables, linge de cerps et de ménage, batterie de cuisine, vaisselle, chaudière servant à l'usage de teinturier et différents autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M. COCHARD, notaire à Noyant.

## BROMEY

PAR ADJUDICATION,

Par Me COCHARD, notaire à Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), au bourg de Chavaignes, hôtel du Bœuf,

Le mardi 2 septembre 1884, à midi,

#### PEUPLIERS 4,329

## 13 Bouillards

Complantés sur la terre de Launay, commune de Chavaignes, canton de Noyant, et divisés en 22 lots.

S'adresser, pour voir ces arbres, au sieur Jacob, garde de la terre de Launay, et, pour les conditions de la vente, à Me Cochard, notaire.

## Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, DEMANDENT:

Une apprentie pour les Modes, Et an garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

Mo LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, nº 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

Etudes de M. MARSAULT, avous à Loudun, Et de Me MARTIN, notaire en la même ville.

## BUNER

SUR LICITATION Et par adjudication,

A MONTS-SUR-GUESNES, Le dimanche 3 août 1884, à midi

## UNE FERME

Située communes de Monts, Dercé et Prinçay,

D'une contenance de 29 hectares 50 ares 83 centiares,

Fermages, charges et redevances: 1,820 francs.

Mise à prix : 59,000 fr. Détail facile.

## Et de divers autres IMMEUBLES

Sis commune de Monts.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, à M. MARTIN, notaire à Lou-dun, et à M. MARSAULT, avoué à Loudun.

## AVENDRE

## UNE CHIENNE COUCHANTE

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBRAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine.

## A VENDER

Belle JUMENT carrossière, baieclaire, 8 ans;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'ettelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

## UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

Agé de 3 ans, grande taille, belle robe.

S'adresser à M. Boussy-Girault, à Courchamps.

## AWIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire loutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gez, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compleur. (732)

## CHÈ MD REI ME. DE SUITE,

Pour cause de décès,

## MAGASIN D'ÉPICERIE

Mercerie, Rouennerie

## Auberge avec Billard

Situé à Bizay, commune d'Epieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à Mm. Ve NORMANDINE, au mème lieu. (536)

## ALOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

## MEA GASIN

Rue du Port-Cigongne. S'adresser à Mme Dupuy-Lebreton,

#### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

## REMISE ET ÉCURIE

Rue de l'Abreuvoir, nº 11.

S'adresser à M. Anis, commisgreffier au Tribunal civil, demeurant dite rue.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la veute au détail.

S'adresser au bureau du journal.

# A VENDRE UN JARDIN

Bien affruite, Entouré de murs avec espaliers. PAVILLON, remise et serviludes S'adresser au bureau du journal

## A VENDRE VIM BODGE

Récolte 1883.

S'adresser, au Coudray, à Man 12 BAUT, propriétaire. (508)

# LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFAILLIBLE tous les insectes nuisibles à l'homes aux animaux domestiques et aux setements: Punaises, Puces, Pour Mouches, Cafards, Artes, Moustique Pucerons, Araiguées, Chenilles, Formando Pucerons, Araiguées, Chenilles, Pour Pucerons, Araiguées, Pucerons, Araiguées, Pucerons, Araiguées, Pour Pucerons, Araiguées, Araiguées,

Se trouve à la Pharmacie Central chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelle 27, dépositaire pour l'arrondisse de Saumur.

# BAU MINERALE NATURELLE

Sources de l'Atat. Applica GRANDE-GRILLE. — Anec maladies des voles digestive foie et de la rate, obstruction dole et de la rate, obstructions viscerales.

HOPITAL, — Affections des voles digestive per santeur d'estomac, digestion dimeile inapper de la comme de la comme contra de la comme cont

des P

Dépôt chez tous les marchands d'Est minérales, droguistes et pharmaciens.

# Pharmacie NORMANDINE

11 et 13, rue Saint-Jean.

A U ME U R

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants. afin qu'on puisse les employer largement.

le kilo. . . . 0,80 c. Chlorure de chaux, — . . . . 0,50 с. Sulfate de fer, Acide phénique liquide, le litre. . . 2,50 c. le flacon. . . 0,75 c. Phénol sodique,

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Valeurs au comptant Cloture précte cours.	Valeurs au comptant Clotur précte Cours.	Valeurs au comptant Clotur précte cours.	Valeurs au comptant Clotur précéte Cours.
*/o	Est	- 1865, 4 % 528 s 525 y y y y	Gaz parlsien

## GARES DE SAUMUR

# Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR	VERS ANGERS.	SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							
8	heures	8 55	minutes		express-poste. s'arrête à la Possonnière)				Omn. matin.				
9	_		_	matin,	omnibus-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	9 »	1 15	3 45	7 50	-
3	V - 1	32	_	_	express.	Chacé-Varrains							

omnibus. (s'arrête à Angers). DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. omnibus. express.

soir, omnibus-mixte.

omnibus (s'ar. à Tours) express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884) MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

Montreuil-Bellay .

4 20

1 19

7 45 7 57

SAUMUI	i - Mon	TREUI	L-BELL	AY			
			Omn. matin.				
nur (départ)	6 05	7 24	9 "	1 15	3 45	7 50	
é-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0	
é, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	
marril Dallass (analysia)	e 00	# EQ	0 00	4 10	1 OW	0 01	

Montreuil-Bellay. . . (arrivée) 6 39 | 7 52 | 9 28 | 1 46 | 4 37 | 8 24 | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

Mixte | Omni. | Omni Mixte! Mixte matin. matin soir soir. Saumur. (départ) Montreuil-Bellay 6 53 7 55 4 50 02 Montreuil-Bellay Brion-s.-Though

8 49

2 19 2 32

Thouars (départ) Brion-s-Thouet 9 10 5 58

Saumur (arrivée)

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR Omni. Mixte matin. Mixte Omni, soir. soir. soir.

Chacé-Varrains . . . Omn. soir.

Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. 7 04 7 12 (arrivée) 7 23 10 39 POITIERS - MONTREUIL allant à Angers. MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers. Omn. solr. soir. 5 50

1 52 2 08

Omni. | Mixte | Mixte

matin. matin. matin.

9 45

10 10

6 49

| Mixte | Direct.

11 10

soir.

8 30

soir.

5 04

20

1 55 Montreuil Neuville 9 55 10 14 11 2 2 51 Loudun . 8 20 Mirebeau. Arçay. . Mirebeau Neuville

Vu par nous Maire d' Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hotel-de-Ville de Saumur.

Thouars (arrivée)

Certifié par l'imprimeur soussigné.